

N°1-3
28/01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/02/2025

Reçu en préfecture le 04/02/2025

Publié le

ID : 053-215300617-20250128-1_3_28012025-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 janvier 2025

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, M. CAPS David.

Était excusé : /

Modification du loyer du restaurant (répartition des loyers logement/commerce)

Monsieur le Maire expose que les gérants du restaurant « Au petit Charchigné » ont émis le souhait de modifier la répartition de leurs loyers concernant le commerce et le logement. Il est précisé que le montant global des loyers reste inchangé.

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal :

- ❖ Décide de modifier comme suit la répartition des loyers de la boulangerie à compter du 1er mars 2025: 50 € HT pour le logement et 294.28 € HT pour le commerce
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE



La secrétaire de séance,

Isabelle BOUSSELET,